



## MESSAGE DES COPRÉSIDENTS

Nous sommes ravis de vous présenter la deuxième édition de *L'observateur des courants*. Le premier article examine la nouvelle vision stratégique pancanadienne de l'eau du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) et les raisons pour lesquelles FLOW considère cela comme une étape positive. Les autres articles se penchent sur :

- les nombreux engagements parlementaires destinés à mettre en œuvre une stratégie nationale pour l'eau;
- les conséquences des changements climatiques sur les ressources hydriques du Canada;
- la définition des flux environnementaux dans la rivière Athabasca;
- les recommandations du forum Rosenberg pour la nouvelle stratégie de l'eau des Territoires du Nord-Ouest.

Nous espérons que la lecture de cette édition vous donnera espoir quant au dialogue politique en matière de gestion de l'eau dans l'ensemble du Canada. FLOW poursuivra ses efforts pour s'assurer que ces promesses et ces discussions se traduisent par des actions concrètes sur le terrain qui assureront la protection et le maintien des ressources en eau douce pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

Vos tout dévoués à l'amélioration du plan d'action du Canada en matière d'eau douce, Norm Brandson et Bob Sandford

## TABLE DES MATIÈRES

Le CCME se dote d'orientations stratégiques pour l'eau .....	page 3
Une vague d'intérêt au Parlement pour une stratégie nationale pour l'eau .....	page 5
Copenhague et les eaux du Canada .....	page 7
Protéger les besoins en eau de l'écosystème de la rivière Athabasca .....	page 9
Le Rosenberg Forum cautionne la stratégie de l'eau visionnaire des Territoires du Nord-Ouest.....	page 11



Pour en savoir plus sur les actions que FLOW souhaiterait voir mises en œuvre par le gouvernement fédéral dans les dossiers couverts dans chacun des articles, cette icône renvoie les lecteurs aux sections pertinentes du rapport intitulé *Au courant* offert au [www.flowcanada.org](http://www.flowcanada.org)

# EN PLEINE EFFERVESCENCE

## Le CCME se dote d'orientations stratégiques pour l'eau

Par Norm Brandson

Le 30 octobre 2009, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) publiait un cadre stratégique pour guider le CCME dans toutes ses actions et activités futures dans le domaine de l'eau. Intitulé *Établissement d'orientations stratégiques pour l'eau*, le cadre stratégique présente une vision dans laquelle « les Canadiens ont accès à de l'eau saine et sûre en quantité suffisante pour répondre

à leurs besoins par des moyens qui maintiennent l'intégrité des écosystèmes. » Il présente la mission du CCME qui consiste à favoriser l'intégration de la recherche et des politiques qui « contribuent à assurer, de façon durable, la gestion, la protection, la remise en état et la conservation des eaux au Canada. » Cinq buts sont proposés pour permettre de réaliser cette mission :

1. Protéger les écosystèmes aquatiques de façon durable, à l'échelle du bassin versant;
2. Promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle de l'eau;
3. Améliorer la gestion de la qualité et de la quantité d'eau;
4. Atténuer les impacts des changements climatiques grâce à des stratégies d'adaptation;
5. Approfondir et communiquer les connaissances sur l'état des ressources en eau au Canada.

Cette vision est admirable et peu de gens seraient en désaccord avec les objectifs généraux, conformes aux principes de bonne intendance. Toutefois, étant donné l'histoire du CCME (voir l'encadré 1) et sa réticence dans le passé à aborder les questions épineuses ayant trait à l'eau, pouvons-nous réellement espérer des progrès?

### LE BILAN DU CCME SUR L'EAU

L'existence du CCME, sous une forme ou une autre, remonte à 1961. À ce jour, les réalisations du Conseil dans ce domaine ont été rares et isolées. En 1986, le CCME a développé une série d'objectifs en matière de qualité de l'eau qui, sans être élevés au statut de normes, furent adoptés à grande échelle, dans toutes les administrations, bien que de manière facultative. Plus récemment, en février 2009, le CCME a élaboré une Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales – un signe encourageant qui signifie que le Conseil est peut-être prêt à adopter une approche plus proactive à l'égard de l'eau. Cependant, dans l'ensemble, le CCME n'a jamais fait consensus sur un programme ambitieux de gestion de l'eau. Même lorsque l'opinion publique s'est opposée énergiquement aux exportations massives d'eau en 2002, le Conseil n'a pas réussi à élaborer une position consensuelle. Par conséquent, les provinces ont adopté des mesures d'interdiction de transfert d'eau d'un bassin versant vers un autre facilement contournables. Dans la même veine, des suggestions voulant que toutes les provinces adoptent les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* dans leur législation pour assurer l'uniformité nationale sont demeurées stériles.

### LES OBSTACLES AU PROGRÈS

Jusqu'à maintenant, l'eau n'a fait partie d'aucun portefeuille gouvernemental. Le Canada n'a pas de conseil ministériel pour l'eau et, pour diverses raisons, le CCME n'a pas encore comblé ce vide. Premièrement, plusieurs provinces revendiquent activement leur droit de propriété sur l'eau à l'intérieur de leurs frontières. Elles ont peu d'intérêt pour un processus de consensus national où treize autres administrations pourraient influencer la gestion de l'eau sur leur territoire. Deuxièmement, la gestion de l'eau souffre de fragmentation au niveau des compétences. Dans la majorité des gouvernements, pas un seul ministère n'est responsable de tous les aspects de la gestion de l'eau. Le CCME se retrouve ainsi dans une impasse lorsqu'il doit obtenir un consensus pour des décisions qui touchent souvent des ministères absents de la table des



#### RETOUR SUR

AU COURANT...

**Priorité 1 :** Renforcement des mécanismes nationaux de protection de l'eau douce

**Priorité 6 :** Prévention des querelles entre juridictions et des exportations d'eau en vrac



négociations. Pire encore, le gouvernement fédéral, en éparpillant les responsabilités parmi une douzaine de ministères, a démontré peu de leadership en l'absence d'un consensus.

## LES FORCES DU CCME

Malgré ces obstacles, le CCME est une organisation unique en son genre, avec une structure de gouvernance progressive. De nombreuses caractéristiques du CCME - l'égalité des membres, la prise de décisions par consensus, la participation active du Québec et les succès historiques remportés dans des dossiers épineux comme les pluies acides et l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale des administrations fédérale et provinciales - lui confèrent un avantage certain parmi les forums intergouvernementaux pour assumer le rôle d'un conseil de l'eau.

## L'EAU SE SERAIT-ELLE TROUVÉ UN PORT D'ATTACHE?

Les membres de la collectivité chargés des politiques de l'eau s'entendent généralement pour dire que les provinces et les territoires du Canada doivent opérationnaliser de façon efficace une liste de principes semblables à ceux énoncés dans les cinq buts du CCME et estiment qu'une politique nationale sur l'eau est requise pour confirmer et définir cette orientation. Il reste à déterminer si le CCME peut surmonter les obstacles qui l'ont empêché d'aborder des questions plus troubles par le passé. Nous espérons que l'eau, une ressource traditionnellement orpheline dans un dédale de conseils gouvernementaux, a enfin trouvé son port d'attache avec le CCME. **F**

### ORIGINES DU CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT

L'histoire du CCME débute en 1961 avec la *Conférence sur les ressources et notre avenir*, un forum intergouvernemental majeur qui a entraîné une réforme et une refonte complète de la façon dont le Canada gérait ses ressources naturelles renouvelables. À l'issue de cette conférence, le Conseil canadien des ministres des ressources (CCMR) fut créé par onze ministères provinciaux et fédéraux afin de développer une meilleure collaboration en matière de gestion des ressources. Une des principales recommandations formulées par le CCMR voulait que chacun des gouvernements crée un organisme ou ministère gouvernemental voué à la protection de l'environnement.

Au début des années 1970, le CCMR élargit sa portée pour devenir le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE); mais en 1988, les ministres de l'environnement se séparent de leurs collègues des ressources et le Conseil devient le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

Le CCME bénéficie de l'appui d'un secrétariat indépendant, dont le tiers du budget provient du gouvernement fédéral et le reste d'une cotisation annuelle dans chaque administration, toutes proportions gardées. Chaque partie assure la présidence du Conseil à tour de rôle, pendant un an, et tous les membres participent à part égale à la prise de décisions consensuelles. Il y a lieu de noter que le Québec a joué un rôle actif au sein du CCME, bien que la province ne participe à aucun autre forum intergouvernemental.

Conseil canadien des ministres des ressources (CCMR)

CRÉÉ EN 1961

Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE)

CRÉÉ AUTOUR DE 1970

Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)

CRÉÉ EN 1988

# L'ÉMERGENCE D'UN CONSENSUS?

## Une vague d'intérêt au Parlement pour une stratégie nationale pour l'eau

Par Nancy Goucher

D'après les conclusions de l'Étude sur les attitudes des Canadiens à l'égard de l'eau (2009), la majorité des Canadiennes et des Canadiens considère l'eau douce comme la ressource naturelle la plus importante du pays. Cela n'a rien d'étonnant si l'on songe à l'importance de l'eau pour l'économie, la culture et l'environnement – un message que les gouvernements ont bien compris, comme l'indiquent les engagements pris à l'égard de l'eau au cours des trois dernières années. Malgré les divisions et la partisanerie que connaît le Parlement à l'heure actuelle, cette chronologie indique que la nécessité de nous doter d'une stratégie nationale de l'eau pourrait bien être un thème qui transcende les clivages politiques pour faire consensus. **F**



### RETOUR SUR AU COURANT...

**Priorité 1 :** Renforcement des mécanismes nationaux de protection de l'eau douce

**Action 1 :** Contribuer à l'élaboration d'une Stratégie nationale de l'eau douce.

### 19 MARS 2007 (BUDGET)

Le gouvernement actuel s'engageait à la hauteur de 35 millions de dollars dans le cadre de sa Politique nationale sur l'eau, soit 30 millions pour nettoyer les Grands Lacs, le lac Simcoe et le lac Winnipeg, et 5 millions pour une étude portant sur le lac Supérieur.

### 22 MARS 2007

Dans un communiqué de presse, le gouvernement conservateur s'engageait à verser 93 millions de dollars « à l'appui d'une Stratégie nationale sur l'eau exhaustive afin de s'assurer d'approvisionner les Canadiens et les Canadiennes en eau saine et salubre ». Le communiqué témoignait également des mesures qui seraient prises « afin d'assainir et d'améliorer la qualité des ressources en eau douce ».

### 16 OCTOBRE 2007 (DISCOURS DU TRÔNE)

Les conservateurs affirmaient dans le discours du Trône vouloir mettre en œuvre « une nouvelle stratégie sur l'eau [...] pour contribuer à la dépollution de nos principaux lacs et océans, et favoriser l'accès à de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations ».

### 2008 (PROGRAMMES ÉLECTORAUX)

**Parti conservateur :** Les conservateurs se sont engagés à protéger les ressources stratégiques du Canada en réaffirmant l'interdiction des transferts massifs d'eau et en s'assurant que notre développement énergétique serait désormais propre et durable sur le plan environnemental.

**Parti libéral :** Les libéraux lanceraient une « stratégie nationale pour l'eau » axée sur la réglementation, la surveillance, des mesures d'application et de nouveaux investissements. Un « conseil national des eaux » conseillerait et assumerait la coordination de cette stratégie, en plus de pouvoir compter sur un « fonds canadien de l'eau » de 400 millions de dollars.

**NPD :** Les néodémocrates financeraient et déploieraient une « stratégie nationale de l'eau » pour améliorer la surveillance de la qualité de l'eau et l'application des normes pour la surveillance de la qualité de l'eau. Une vérification complète de la qualité de l'eau permettrait de garantir une eau salubre pour tous.

**Parti vert :** Le programme hydrique du Parti vert est simple : « Gardons-la. Préservons-la. Protégeons la. » Les verts *garderaient* la Politique fédérale relative aux eaux de 1987, mettraient l'accent sur la *conservation* et l'utilisation durable de l'eau, et utiliseraient les pouvoirs fédéraux et le partage des compétences sur les cours d'eau limitrophes pour *protéger* les écosystèmes d'eau douce et les services écologiques qu'ils procurent.

### 26 NOVEMBRE 2009

Dans un discours, Michael Ignatieff affirmait qu'un gouvernement libéral mettrait en œuvre une stratégie nationale pour l'eau douce. « C'est une richesse que nous avons. C'est aussi une responsabilité. Nous allons commencer par dépolluer pour vrai la voie maîtresse du Canada qui passe par les Grands Lacs et le Saint-Laurent. Nous allons aussi nettoyer le lac Winnipeg, une des principales sources d'eau douce dans l'Ouest du pays. »

### 3 MARS 2010 (DISCOURS DU TRÔNE)

« Afin de mieux protéger notre environnement naturel et de mieux en préserver la diversité, notre gouvernement renforcera son plan d'action pour l'assainissement de l'eau. »



# 2010 – UNE ANNÉE DE POSSIBILITÉS POUR L'ÉCOSYSTÈME DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Les étoiles semblent s'être alignées en 2010, créant un potentiel extraordinaire en ce qui a trait à la coordination de la gestion de l'écosystème des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent grâce à l'évaluation ou le développement d'un certain nombre d'initiatives majeures en matière de gouvernance de l'eau au Canada, en Ontario et au Québec cette année.

## COMUZZI NOMMÉ À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

FLOW félicite l'honorable Joseph Comuzzi pour sa nomination à la présidence de la Section canadienne de la Commission mixte internationale (CMI). Nous sommes ravis de la nomination de M. Comuzzi et de son élection par ses pairs à la présidence de la Section canadienne.

Sa connaissance des relations Canada-États-Unis et des questions ayant trait aux eaux limitrophes serviront bien la Commission et le Canada. FLOW espère avoir le privilège de travailler avec M. Comuzzi et la CMI pour améliorer la durabilité de nos eaux limitrophes.

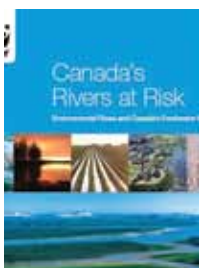
De toutes les initiatives qui ont fait la manchette, celle qui a le plus fait parler d'elle est sans aucun doute la renégociation de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL), une entente binationale entre le Canada et les États-Unis signée en 1972. Cette politique majeure fut instrumentale dans l'amélioration de la santé publique et de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. L'Accord est aujourd'hui réévalué pour tenir compte des plus importants défis de l'heure tel que les changements climatiques, les espèces envahissantes et les sources de pollution diffuses.

En plus de l'AQEGL, il existe trois autres initiatives majeures en matière de gouvernance des eaux actuellement à l'étude : l'Accord Canada-Ontario (ACO), en qualité de volet canadien de l'AQEGL, et le Plan Saint-Laurent (PSL) entre le Canada et le Québec. C'est d'ailleurs la première fois que l'ACO et le PSL font l'objet d'une révision simultanée. La troisième est le Plan pour la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent, une stratégie que le gouvernement du Québec pourrait enfin lancer huit ans après l'adoption de la Politique nationale du Québec en 2002.

L'examen de ces initiatives en 2010 représente une occasion importante pour le Canada, l'Ontario, le Québec et les États-Unis de travailler ensemble pour créer une approche intégrée axée sur l'écosystème en mesure d'aborder avec pertinence les défis actuels et les nouvelles menaces qui affectent l'écosystème des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.



Pour en savoir plus sur les travaux de FLOW, visitez le [www.flowcanada.org](http://www.flowcanada.org) et venez découvrir nos plus récents projets! Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site Web et abonnez-vous pour recevoir les prochaines éditions de *L'observateur des courants* directement dans votre boîte de courriels.



## WWF-CANADA : PÉRIL DANS LES EAUX CANADIENNES

En octobre 2009, WWF-Canada publiait un rapport intitulé *Péril dans les eaux canadiennes : Les flux environnementaux et l'avenir des ressources d'eau douce au Canada*, qui s'intéresse à la santé de dix grandes rivières canadiennes.

Le rapport évalue les effets cumulatifs des trois principales menaces qui guettent les flux environnementaux des rivières canadiennes – les changements climatiques, les prélèvements d'eau et les dérivations d'eau, et la régularisation et la fragmentation du débit.

Les conclusions suggèrent que le régime d'écoulement dans certains des plus importants cours d'eau canadiens, comme la rivière Saskatchewan Sud, la rivière Saint-Jean et le fleuve Saint-Laurent, a été altéré au point de poser un grave danger pour les écosystèmes. Par ailleurs, beaucoup d'autres, dont la Skeena, l'Athabasca et le Mackenzie – trois des plus importants cours d'eau de la planète encore à l'état naturel, et ils sont de plus en plus rares – sont aujourd'hui menacés, car les pressions exercées sur leurs eaux augmentent et les changements climatiques s'intensifient.

Téléchargez le rapport à [www.wwf.ca/rivers](http://www.wwf.ca/rivers).



# COPENHAGUE ET LES EAUX DU CANADA

« Quatre cents : le nombre de générations qui ont bénéficié d'un climat généralement stable. La nôtre sera la dernière. » – BBC FOCUS MAGAZINE

Par Jim Bruce

C'est dans les systèmes hydrologiques, soit dans les rivières, les lacs, les formations aquifères et les milieux humides que se feront le plus sentir les effets des changements climatiques. Malheureusement, comme indiqué dans un article du *Los Angeles Times*, « Copenhagen's missing ingredient : water (*La grande absente de Copenhague : l'eau*) », toutes les références à l'eau ont été rayées de l'avant texte de la Conférence des Parties sur les changements climatiques de Copenhague qui s'est déroulée en décembre 2009. Pourtant, à la lumière des récents changements qu'ont subis les ressources hydriques canadiennes, il est évident que le problème des effets des changements climatiques reste crucial. Pendant les 40 dernières années, les gaz à effet de serre ont été responsables des changements climatiques mondiaux et régionaux. Puisqu'elle ne s'est pas engagée à fixer des cibles de réduction des émissions concrètes dans l'Accord de Copenhague, la communauté internationale semble être revenue au point de 1992 à Rio, où elle avait ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : beaucoup de bonnes intentions, mais pas d'engagement réel.

Par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre continueront sans doute à augmenter sans entrave pendant plusieurs dizaines d'années et à faire réchauffer le climat jusqu'au milieu du siècle ou davantage. En ce qui concerne les ressources hydriques du Canada, ce réchauffement climatique prolongera ou accélérera quatre tendances inquiétantes observées pendant les quarante dernières années d'ici 2050 ou au-delà.

## 1. AGGRAVATION DE LA POLLUTION

En matière de pollution des eaux, deux conséquences des changements climatiques sur la qualité de l'eau sont particulièrement préoccupantes. La première consiste en l'augmentation de la fréquence des épisodes de pluie



**RETOUR SUR  
AU COURANT...**

**Priorité 2 : Gestion des impacts des changements climatiques et production d'énergie**

de forte intensité, qui accélèrent l'érosion des terres cultivées et transportent des nutriments et des contaminants vers les cours d'eau. Les pluies intenses provoquent également le débordement des égouts pluviaux dans les systèmes d'égouts sanitaires des villes, entraînant des débordements d'eaux usées domestiques directement dans les lacs et les rivières.

La deuxième conséquence est l'augmentation de la température des lacs et des rivières. Dans la région des Grands Lacs, la superficie de la couverture de glace diminue depuis 1973; la température plus élevée des lacs en hiver a des répercussions pendant les saisons chaudes. Elle n'accélère pas seulement l'évaporation de l'eau, elle stimule également la croissance des algues qui, avec le prolongement des périodes de stratification, contribuent à la raréfaction de l'oxygène au fond des lacs. La santé de l'écosystème du lac Érié se dégrade, et il est possible d'observer des tendances eutrophiques similaires dans les zones littorales de tous les Grands Lacs et du lac Winnipeg. Les températures élevées de l'eau pourraient causer une diminution du frai et du taux de survie des poissons anadromes du fleuve Fraser et d'autres cours d'eau.

## 2. DOMMAGES CAUSÉS PAR LES INONDATIONS

Les changements climatiques ont provoqué une augmentation du nombre d'inondations tout au long de l'année. Les tempêtes d'automne et d'hiver gagnent en intensité. En y ajoutant l'élévation du niveau de la mer, ces événements provoquent des marées de tempête dévastatrices dans les estuaires côtiers. En été et en automne, les pluies intenses ont causé des crues soudaines dans des régions partout au Canada, de Pangnirtung au Nunavut à Toronto, en passant par l'île de Vancouver. On constate également une recrudescence des inondations dans les sous-sols de beaucoup de villes canadiennes où les fortes pluies font déborder les égouts pluviaux. Près des deux tiers des éclosions de maladies causées par l'eau sont attribuables à ces pluies torrentielles, ce qui indique qu'il faut redoubler d'ardeur pour protéger les sources d'eau potable.

## 3. SÉCHERESSES ET DIMINUTION DU DÉBIT NATUREL

Bon nombre de Canadiennes et de Canadiens constateront également une diminution du niveau de l'eau pendant les saisons de faible débit. Le recul des glaciers et la diminution du manteau neigeux printanier des montagnes Rocheuses réduiront le débit des rivières et les changements saisonniers. Ce problème est particulièrement préoccupant dans les régions du Canada déjà soumises à un stress hydrique, notamment les Prairies et le centre de la Colombie-Britannique. Comparativement aux sécheresses futures, la sécheresse de 2000-2005, qui a entraîné des pertes de l'ordre de 5 milliards de dollars, sera considérée plutôt anodine. Les données laissent entrevoir des épisodes de sécheresse partout au pays puisque la plupart des rivières du sud du Canada, dont dépend la majorité de la population canadienne, voient leur débit diminuer depuis 1970. Il est probable que le niveau des eaux souterraines baissera également en raison de leur surexploitation pendant les années sèches.

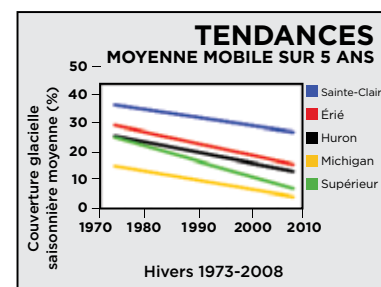
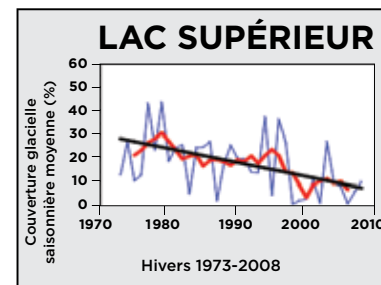
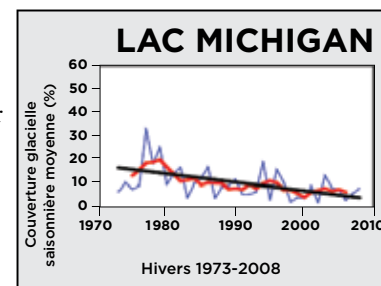
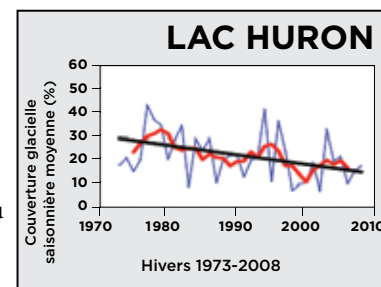
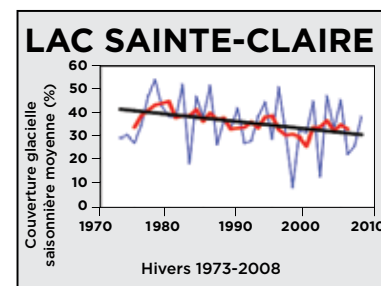
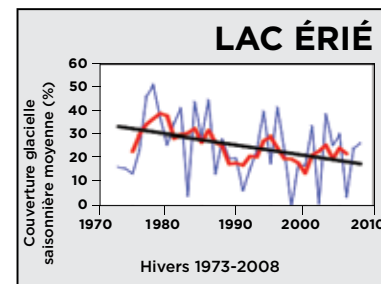
## 4. DÉTÉRIORATION DES MILIEUX HUMIDES

Les écosystèmes aquatiques et les milieux humides se détériorent ou doivent s'ajuster au changement des rythmes saisonniers, notamment aux crues printanières prématurées, à l'augmentation de la température de l'eau, au dégel du pergélisol et à la diminution de la quantité de glace. La diminution des services écosystémiques se généralisera davantage. Finalement, la fonte et le dessèchement de plus d'un million de kilomètres carrés de tourbières libéreront d'énormes quantités de méthane, un puissant gaz à effet de serre.

Généralement, il est possible d'atténuer les effets des changements climatiques à l'aide de mesures d'adaptation coûteuses; cependant, il sera impossible d'éliminer entièrement les répercussions négatives dans les grands réseaux hydrographiques complexes. Pour protéger les ressources hydriques canadiennes, il est indispensable que les mesures d'adaptation permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Dans notre propre intérêt et pour la protection de notre ressource naturelle la plus précieuse, le Canada doit rétablir son rôle de leader dans les négociations sur le climat et collaborer avec les autres nations pour adopter des engagements fermes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire. Il existe des substituts aux combustibles fossiles, mais pas pour l'eau. **F**

Source : Commission mixte internationale : Impacts on Upper Great Lakes Water Levels: St. Clair River (Impacts sur les niveaux d'eau des Grands Lacs d'amont : la rivière Sainte-Claire) (2009)

## COUVERTURE GLACIELLE SAISONNIÈRE MOYENNE SUR LES GRANDS LACS ET LE LAC SAINTE-CLAIRE





# PROTÉGER LES BESOINS EN EAU DE L'ÉCOSYSTÈME DE LA RIVIÈRE ATHABASCA

Par Tony Maas

La rivière Athabasca constitue l'un des cours d'eau les plus exceptionnels du Canada. C'est de cette rivière que provient en grande partie l'eau entrant dans le delta des rivières de la Paix et Athabasca, l'un des plus grands deltas d'eau douce au monde. L'eau de ces rivières représente l'une des principales ressources du plus grand projet de valorisation des ressources énergétiques au monde : les sables bitumineux de l'Alberta.

Les effets du prélèvement de l'eau de la rivière pour exploiter les sables bitumineux font l'objet d'un débat depuis un certain temps. Au départ, la Cumulative Environmental Management Association (CEMA), un groupe multilatéral mis sur pied pour assurer la gestion des effets du développement de l'industrie des sables bitumineux, avait pour mandat de créer un cadre conceptuel de protection des flux environnementaux (ou le débit minimal) du cours inférieur de la rivière Athabasca. Cependant, en 2005, après l'échec de la CEMA à dégager un consensus à la date limite, le ministère de l'Environnement de l'Alberta et le ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO) sont intervenus et ont développé la première phase du cadre conceptuel en deux phases, qui est entrée en vigueur en mars 2007.

Cette première phase, déjà en place, a soulevé des critiques puisqu'elle est impossible à appliquer, néglige les effets des changements climatiques sur le débit des rivières et n'impose pas de débit écologique, une valeur seuil en deçà de laquelle tout prélèvement est interdit afin de protéger l'écosystème. En fait, le cadre de la première phase constitue une solution provisoire mise sur pied pour protéger les flux environnementaux en attendant la réalisation de nouvelles études scientifiques et le début d'un processus décisionnel exhaustif dans l'objectif de développer la deuxième phase du cadre conceptuel.

En 2008, le gouvernement a créé le Phase 2 Framework Committee (P2FC); ce comité avait pour mandat d'émettre des recommandations au ministère de l'Environnement de l'Alberta et au MPO sur la deuxième phase du cadre conceptuel. Le P2FC, auquel participent des exploitants des sables bitumineux, des organismes environnementaux sans but lucratif, un

1. Étendues vertes près du parc national Wood Buffalo, le long du delta des rivières de la Paix et Athabasca [photo David Dodge] 2. Rivière Athabasca, au sud de Fort McMurray, Alberta [photo David Dodge] 3. Forêt boréale le long de la rivière Athabasca [photo David Dodge]  
Photos gracieuseté du Pembina Institute - oilsandswatch.org



## RETOUR SUR AU COURANT...

**Priorité 4 :** Protection des écosystèmes aquatiques et des droits des Autochtones sur les eaux  
**Action 7 :** Collaborer avec l'Alberta pour mettre en œuvre des cibles pour l'utilisation de l'eau dans les sables bitumineux  
**Action 13 :** Élaborer des cadres de travail efficaces pour respecter les normes de débit minimal.






groupe des Premières nations et un groupe de Métis, les gouvernements municipaux, provincial et fédéral, devait atteindre un consensus sur le cadre qui régira les périodes de prélèvement et la quantité d'eau retenue du cours inférieur de la rivière Athabasca par l'exploitation des sables bitumineux.

Après presque deux ans de délibérations et de négociations, d'études et de sous-comités, le P2FC n'est pas parvenu à un consensus. Comme le comité l'a indiqué dans son rapport de 2010, les participants étaient d'accord sur plusieurs sujets difficiles, dont le besoin de mettre en œuvre le cadre conceptuel et d'inclure les effets des changements climatiques dans la réglementation sur les prélèvements d'eau. Cependant, tandis que certains intervenants du P2FC étaient d'accord sur le principe d'un débit écologique (c.-à-d. que lorsque le débit d'une rivière tombe en dessous d'un seuil donné, les prélèvements doivent cesser complètement), d'autres affirmaient que la mise en œuvre du principe soulevait des questions d'ordre juridique et entraînait notamment en conflit avec les droits relatifs à l'eau actuellement détenus par l'industrie. La responsabilité de résoudre ces conflits était au delà de la portée du mandat du P2FC. Seuls l'Alberta et les titulaires de permis peuvent régler les questions juridiques entourant les droits relatifs à l'eau.

Le travail du P2FC a permis aux autorités de s'attaquer à l'un des problèmes les plus controversés en matière de ressources hydriques et à l'un des projets industriels les plus examinés du pays. Cependant, les décisions prises mettent en évidence les problèmes de gouvernance de l'eau au pays en ce qui concerne la croissance de la demande en eau, l'aggravation des effets des changements climatiques et le besoin grandissant de protéger l'eau dont la nature a besoin. La plupart des cadres légaux et institutionnels semblent inefficaces pour traiter les perspectives et les intérêts divergents en matière de ressources hydriques et d'écosystèmes. À mesure que nous progressons, est-il possible de renforcer ces cadres pour rétablir les écosystèmes d'eau douce de façon efficace et mieux protéger leur santé tout en laissant assez d'eau pour permettre le développement des communautés et de l'économie?

Ces problèmes nécessitent un débat social à grande échelle sur la valeur et l'importance de l'eau douce pour l'économie, la culture et l'environnement du Canada. Ces discussions devront avoir lieu dans les prochains mois à la suite de la soumission du rapport du P2FC aux commentaires du public. Il faut se demander si ce processus offre la chance à une grande diversité d'intérêts d'analyser adéquatement les changements nécessaires à apporter aux politiques publiques. Des renseignements sur le cadre de gestion des eaux de l'Athabasca sont offerts sur le site Web du gouvernement de l'Alberta accessible au lien suivant :

[www.environment.alberta.ca/1546.html](http://www.environment.alberta.ca/1546.html) [en anglais seulement]. 

« La notion de flux environnementaux nous force à voir plus loin l'utilisation de l'eau des écosystèmes pour répondre à la question "quelle quantité d'eau pouvons-nous utiliser?" en nous demandant d'abord "quelle quantité d'eau peut donner la rivière." »

(PÉRIL DANS LES EAUX CANADIENNES, WWF-CANADA)



## REFONTE DU WATER ACT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Par **Oliver M. Brandes et Linda Nowlan**

Le *Water Act* (loi sur le régime des eaux) de Colombie Britannique a plus de 100 ans, est désuet et ne parvient plus à encadrer les enjeux actuels et nouveaux en ce qui a trait à l'eau dans la province. Pour contribuer à assurer un avenir prospère, le gouvernement de la province s'est engagé à refondre cette loi en vue de : (1) développer sa capacité de conservation et d'intendance de l'eau; (2) se donner les moyens légaux de protéger les flux environnementaux et la santé des bassins versants.

Le moment choisi est loin d'être une coïncidence. En effet, les gens reconnaissent de plus en plus les liens entre les conséquences des changements climatiques et l'eau – des étés plus longs et plus secs, des bassins versants en moins bonne santé et moins productifs et la réduction de la capacité de stockage de l'eau dans les glaciers, les aquifères et le stock nival. La menace de conflits, de sécheresses et de pénuries d'eau est omniprésente, et ce, même pour une région relativement humide comme la Colombie-Britannique.

Le premier ministre de la province a demandé aux citoyens de faire partie de la solution en contribuant à assurer leur avenir hydrique. Un groupe d'ONG, dirigé par la Watershed Watch Salmon Society,

EcoJustice et le POLIS Water Sustainability Project et cautionné par au moins 29 autres groupes, a soumis un énoncé des attentes qui s'articule autour de quatre priorités :

1. Protéger la santé des cours d'eau et les milieux aquatiques
2. Améliorer les mécanismes de régie de l'eau
3. Moderniser le régime d'attribution de l'eau
4. Réglementer l'utilisation des eaux souterraines

Les retombées de ces efforts seront considérables pour le reste du Canada puisque le nouveau *Water Act* pourrait bien être la première loi sur le régime des eaux à baliser une approche plus durable en matière de gestion et de gouvernance de l'eau au Canada.

L'énoncé des attentes se trouve au lien suivant : <http://poliswaterproject.org/news/308>

# PLEINS FEUX SUR LE NORD :

## LE ROSENBERG FORUM CAUTIONNE LA STRATÉGIE DE L'EAU VISIONNAIRE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST



### RETOUR SUR AU COURANT...

**Priorité 6 :** Prévention des querelles entre juridictions et des exportations d'eau en vrac

Par Robert Sandford

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a invité en 2009 le célèbre Rosenberg International Forum on Water Policy à titre de conseiller pour : 1) analyser la version préliminaire du plan Northern Voices, *Northern Waters: Towards a Water Resources Management Strategy for the Northwest Territories*, émettre des recommandations pour améliorer le plan et relever les éventuels obstacles à sa mise en œuvre; 2) évaluer la pertinence et l'efficacité des outils de prise de décision sur la gestion des ressources hydriques proposés au gouvernement; 3) examiner les méthodes de comptabilité du capital naturel élaborées pour le bassin du fleuve Mackenzie, recommander des mesures pour améliorer l'évaluation des actifs environnementaux des Territoires du Nord-Ouest et proposer des méthodes pour gagner l'appui du public pour la stratégie de l'eau par le truchement d'une meilleure compréhension de la valeur des ressources hydriques de la région.

Pendant les réunions qui se sont déroulées à Yellowknife, les experts ont constaté que les ressources hydriques des Territoires du Nord-Ouest sont d'une importance mondiale; les terres et les cours d'eau du bassin du fleuve Mackenzie ne constituent pas seulement les fondements économiques et culturels des habitants de la région, ils possèdent également des fonctions écologiques et hydrologiques dont bénéficie tout le continent.

Le Rosenberg Forum soutient que le bassin du fleuve Mackenzie serait l'un des axes centraux maintenant l'équilibre de l'interface eau-glace-climat de l'Amérique du Nord. Si la stabilité de ce bassin était compromise, le climat de la planète se déséquilibrerait davantage, ce qui aurait des répercussions sur tous les écosystèmes du

continent dont l'équilibre dépend de la variabilité actuelle du climat.

Le Forum a proposé de jumeler les études primaires sur les valeurs de l'économie et des écosystèmes avec les recherches en cours dans la région afin de garantir que les données ne proviennent pas d'une simple généralisation créée à partir d'une autre région, mais qu'elles illustrent plutôt la valeur de ces écosystèmes pour la région et le reste du monde.

Le Forum a également souligné l'importance pour les Territoires du Nord-Ouest de reconnaître les gouvernements des territoires en amont, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Yukon, comme des partenaires dans la gestion paritaire de ces ressources importantes pour toutes les parties. Les experts ont également attiré l'attention sur le besoin d'entériner un nouveau langage qui tiendra compte des valeurs culturelles et d'enseigner ce langage aux voisins rivulaires des Territoires du Nord-Ouest.

En outre, le groupe d'experts a indiqué qu'il existe déjà suffisamment de précédents jurisprudentiels pour placer les objectifs des Territoires du Nord-Ouest en matière de qualité de l'eau et de santé des écosystèmes dans le contexte des effets de l'utilisation de l'eau en amont. Cependant, il existe de fortes indications montrant que les autorités n'appliquent pas la réglementation fédérale sur la protection des eaux en amont. Par conséquent, le groupe d'experts a suggéré au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'exiger, peut-être même en menaçant les autorités de poursuites judiciaires, l'exécution des lois fédérales concernant les menaces que posent les sables bitumineux de l'Alberta à la qualité de l'eau.

Vous pouvez consulter le rapport du Rosenberg International Forum on Water Policy sur la stratégie de l'eau des Territoires du Nord-Ouest au <http://rosenberg.ucanr.org/>.



Le 23 septembre 2009, le Munk Centre for International Studies de l'Université de Toronto accueillait une conférence sur le thème de l'enfouissement du dioxyde de carbone dans les aquifères. Le document central de la Conférence fut rédigé par Graham Thomson, un journaliste primé rattaché au *Edmonton Journal*, qui s'est penché sur la capture et le stockage du CO<sub>2</sub> (CSC) dans le cadre de ses travaux de recherche auprès de la Fondation pour le journalisme canadien de l'Université de Toronto. Voici ses principales conclusions.

**LE DÉFI DE L'AMPLEUR :** Le gouvernement de l'Alberta, qui envisage d'enfouir 140 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2050, a déjà investi 2 milliards de dollars provenant des poches des contribuables dans plusieurs projets de démonstration. Néanmoins, de nombreux chercheurs qui se spécialisent dans le domaine, dont David Keith, doutent de la véracité de ce genre de scénario optimiste. D'après une estimation, les États-Unis devraient construire 300 000 puits d'injection au coût de 3 billions de dollars d'ici 2030 uniquement pour maintenir les

souterraines au fil du temps. Ces fuites, qui constituent une menace pour la santé humaine et la santé des écosystèmes, pourraient également poser un certain nombre de risques généralement non quantifiés pour les réseaux d'eau souterraine situés au-dessus des bassins de stockage de CO<sub>2</sub> pour tout l'ouest du continent nord-américain. L'injection rapide de CO<sub>2</sub> risque de forcer l'eau saline à migrer vers les poches d'air ainsi créées dans les aquifères d'eau douce. Un tel scénario risquerait d'affecter la pression et de dégrader la qualité de l'eau. Le laboratoire Lawrence Berkeley, aux États Unis, estime que les propriétés corrosives du CO<sub>2</sub> conjuguées à la longue durée de vie des puits d'injection auront pour résultat « d'alourdir considérablement » la gestion des questions hydriques. L'acidification des eaux souterraines par les fuites de CO<sub>2</sub> pourrait provoquer la libération de métaux lourds, y compris de l'arsenic et du plomb, dans les eaux de surface, ce qui contaminerait l'eau potable au-delà des limites acceptables pour la santé.

## CAPTURE ET STOCKAGE DE CO<sub>2</sub> : FOLIE POLITIQUE OU SOLUTION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES?

Pour de plus amples renseignements sur la Conférence, veuillez communiquer avec Adele Hurley, directrice du Programme sur les questions hydriques au Munk Center for International Studies de l'Université de Toronto ([hurleyut@istar.ca](mailto:hurleyut@istar.ca)). La version intégrale du texte de la Conférence ainsi qu'une webémission de la Conférence sont offerts sur le site Web du Program on Water Issues ([www.powi.ca](http://www.powi.ca)).

émissions au même taux qu'en 2005. Le spécialiste en énergie de l'université du Manitoba, Vaclav Smil, a calculé que les gouvernements devraient construire des infrastructures deux fois plus grandes que celles de l'industrie mondiale du pétrole brut pour enfouir à peine 25 % des émissions de toute la planète. Le fait que Howard Herzog, un ingénieur de recherche en CSC à l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT), déplore régulièrement l'absence de centrale électrique à grande échelle dotée d'infrastructures de CSC dans le monde a donc son importance. « Est-il justifié de s'attendre à construire des centaines de centrales électriques équipées d'installations de CSC d'ici 2050 alors que nous ne sommes même pas en mesure d'en construire une seule aujourd'hui? » En somme, élargir les infrastructures de CSC pour passer de mégatonnes à gigatonnes représente un défi de taille pour toute la planète.

**FUITES ET EAUX SOUTERRAINES :** Le déploiement à grande échelle de la technologie de CSC entraînera inévitablement des fuites dans l'air ou dans les eaux

Par conséquent, les chercheurs ont conclu que « l'impact de l'injection de CO<sub>2</sub> à grande échelle et la migration de l'eau saline dans les aquifères régionaux multicouches n'a pas fait l'objet d'évaluations systématiques. »

**L'ESSENTIEL :** Faute de données et de normes nationales suffisantes ayant trait aux aquifères au Canada, les efforts en vue d'accélérer la CSC pourraient constituer des risques bien réels pour nos ressources en eau souterraine. L'association d'une technologie avant-gardiste à une manipulation politique pour un problème climatique immédiat pourrait avoir des conséquences négatives à long terme pour les contribuables et les consommateurs d'eau potable sans pour autant permettre de stabiliser le climat. Aller de l'avant avec le stockage de milliards de tonnes de dioxyde de carbone dans des aquifères salins en l'absence de règles rigoureuses, de responsabilités clairement définies, de mécanismes de surveillance adéquats, de principes scientifiques éprouvés et d'un processus décisionnel transparent serait pure folie.

# LES MEMBRES DE FLOW

Le Forum du leadership sur l'eau (FLOW) est un groupe indépendant composé de chercheurs, de spécialistes et de citoyens de partout au Canada. Ce forum vise à inciter le gouvernement à prendre des mesures pour protéger et gérer de façon responsable nos ressources en eau douce. Nous avons pour mandat de proposer des politiques efficaces, de suggérer des mesures à prendre et de faire un suivi des progrès réalisés vers une gestion durable de l'eau. Nous croyons que tous les ordres de gouvernement et l'ensemble de la société civile doivent travailler conjointement dans le cadre d'une stratégie pancanadienne pour faire face aux nombreuses menaces actuelles et futures qui mettent en péril les ressources en eau douce du pays.

Abonnez-vous pour recevoir les prochaines éditions de *L'observateur des courants* en visitant notre site Web au [www.flowcanada.org](http://www.flowcanada.org).

## **David R. Boyd (POLIS Project on Ecological Governance, Université de Victoria)**

David est l'un des plus éminents juristes spécialistes des questions d'environnement au Canada, boursier Trudeau, professeur auxiliaire à l'Université Simon Fraser et premier agrégé du POLIS Project on Ecological Governance de l'Université de Victoria.

## **Oliver M. Brandes (POLIS Project on Ecological Governance, Université de Victoria)**

Oliver M. Brandes est directeur adjoint et dirige le Water Sustainability Project du POLIS Project on Ecological Governance de l'Université de Victoria. Il concentre ses efforts sur les aspects institutionnels et de réforme judiciaire de la gestion durable de l'eau et agit comme conseiller stratégique pour tous les ordres de gouvernement ainsi que différentes organisations non gouvernementales.

[www.poliswaterproject.org](http://www.poliswaterproject.org)

## **Norm Brandson (expert-conseil en matière de politique sur l'eau et les ressources)**

Norm est ingénieur et conseiller-praticien en matière d'environnement et de ressources. Il a occupé la fonction de sous-ministre au ministère de l'Environnement et agi comme sous-ministre lors de la création des ministères de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques au Manitoba.

## **James P. Bruce (Soil & Water Conservation Society)**

Jim est le représentant canadien de la politique pour la Soil and Water Conservation Society et expert-conseil en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion de l'eau et d'atténuation des impacts des catastrophes naturelles. Il a d'abord été directeur du Centre canadien des eaux intérieures avant d'occuper le poste de sous-ministre adjoint pour la Gestion de l'environnement et l'Environnement atmosphérique. [www.swcs.org](http://www.swcs.org)

## **Marc Hudon, Nature Québec**

Marc est directeur du programme Fleuve Saint-Laurent / Grands Lacs chez Nature Québec et président du Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de la rivière Saguenay. Il est aussi président du Conseil consultatif régional d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin au Québec. [www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org)

## **Tony Maas, WWF-Canada**

Tony est le directeur de la section sur les ressources hydriques de WWF-Canada. Ses travaux l'ont amené à parcourir le Canada et la planète pour inciter des leaders du monde des affaires, des décideurs, des politiciens et des citoyens ordinaires à s'engager pour la protection et l'intendance de l'eau.

[www.wwf.ca](http://www.wwf.ca)

## **Ralph Pentland (Canadian Water Issues Council et Rabbet Enterprises Inc.)**

Ralph Pentland est président intérimaire du Canadian Water Issues Council et président de Rabbet Enterprises Inc., où il agit comme expert-conseil sur un large éventail de dossiers stratégiques liés à l'eau et à l'environnement. Il a été directeur de la planification et de la gestion des eaux au ministère de l'Environnement de 1978 à 1991.

## **Merrell-Ann Phare (Centre autochtone de ressources environnementales)**

Merrell-Ann Phare est directrice exécutive et avocate-conseil du Centre autochtone de ressources environnementales. Elle est membre de nombreux comités consultatifs et organes de consultation, dont le Comité consultatif public mixte de la Commission de coopération environnementale de l'ALÉNA.

[www.cier.ca](http://www.cier.ca)

## **Robert Sandford (Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » de l'ONU)**

Bob Sandford est le président canadien de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » de l'ONU, une initiative de partenariat national qui vise à améliorer la qualité de l'eau à long terme et son accessibilité dans le contexte des changements climatiques qui affectent le Canada et le reste du monde. Bob est également le directeur du Western Watersheds Climate Research Collaborative.

[www.thinkwater.ca](http://www.thinkwater.ca) | [www.rwsandford.ca](http://www.rwsandford.ca)

